



Paris, le 21 novembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Volet agricole du Grand plan d'investissement

Lancement d'un appel à projets « Agriculture et alimentation de demain »

Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et Guillaume Boudy, secrétaire général pour l'investissement, annoncent le lancement d'un appel à projets (AAP) « Agriculture et alimentation de demain », opéré par FranceAgriMer, en collaboration avec l'Ademe et Bpifrance.

Cet AAP s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 « Innovation et structuration des filières » du volet agricole du Grand plan d'investissement (GPI) dont l'objectif est d'encourager le développement des filières de produits agricoles, agroalimentaires, de la pêche et de l'aquaculture, et d'accélérer la transformation de ces secteurs par le biais de la recherche et du développement.

Les dossiers de candidature pourront être déposés à compter du 21 novembre 2018 et jusqu'au 31 octobre 2019, avec deux clôtures intermédiaires les 31 décembre 2018 et 31 mai 2019.

Cet AAP vise à sélectionner et soutenir des projets d'un coût total minimum de 2 millions d'euros, dont l'objet – nouveau produit, procédé, service ou modèle économique – se caractérise par un fort potentiel d'innovation et s'inscrit dans l'un des quatre axes suivants :

- **La transformation des modèles agricoles vers l'agro-écologie :**
Soit tout projet concourant à l'amélioration génétique, l'agronomie et le développement de nouveaux systèmes de cultures, le biocontrôle animal et végétal, l'agroéquipement et l'agriculture biologique.
- **L'évolution de l'alimentation humaine pour répondre aux nouvelles aspirations sociétales :**
Il s'agit des enjeux nutritionnels, environnementaux, économiques ainsi que de prévention et de lutte contre le gaspillage alimentaire, tout en garantissant la sécurité sanitaire ; une meilleure compréhension des connexions santé – alimentation – environnement – agriculture – pêche et aquaculture.

- **La bioéconomie durable à l'échelle des territoires :**
Sont attendus des projets allant de la mobilisation des ressources à leur usage diversifié et leur acceptabilité sociale, pour faire face aux besoins en biomasse liés au développement attendu des produits biosourcés (notamment dans les domaines des matériaux et de la chimie) et des énergies renouvelables, et pour maintenir la durabilité de la ressource.
- **La transformation numérique des filières agricoles, aquacoles et agroalimentaires :**
Soit le développement de services innovants, l'accompagnement numérique au changement de pratiques, pour l'ensemble des acteurs des filières.

Les projets devront avoir un impact et un bénéfice mesurable pour les filières et leurs acteurs : création de valeur ajoutée pour l'amont et l'aval, réponse aux attentes du consommateur et accessibilité aux marchés, pérennité des ressources agricoles, aquacoles et forestières, adaptation au changement climatique, gains environnementaux avérés, ...

Cet AAP est ouvert aux entreprises réalisant des travaux de recherche et de développement, en collaboration ou non avec d'autres entreprises ou organismes de recherche, éligibles aux aides d'État et ne faisant pas l'objet d'une procédure collective en cours.

Les modèles de dossiers d'audition sont disponibles sur le site de FranceAgriMer, ainsi que les informations relatives aux critères d'éligibilité et l'arrêté de l'appel à projet : <http://www.franceagrimer.fr/Investissements-d-Avenir/Grand-plan-d-investissement/Appel-a-projets-Agriculture-et-Alimentation-de-Demain>

Contacts presse :

FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil Tél : 01 73 30 25 38 laurence/gibert-mesnil@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél : 01 73 30 22 54 virginie.nicolet@franceagrimer.fr

Secrétariat général pour l'investissement : Tél : 01.42.75.64.58 vincent.deshayes@pm.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation :

Tél : 01 49 55 60 11 ministere.presse@agriculture.gouv.fr

A propos du Grand plan d'investissement

Annoncé le 25 septembre 2017 par le Premier ministre, le Grand plan d'investissement est doté de 57 milliards d'euros, et sera déployé tout au long du quinquennat, afin d'accompagner les réformes structurelles et répondre à quatre défis majeurs de la France : accélérer la transition écologique, édifier une société de compétences, ancrer la compétitivité sur l'innovation, construire l'Etat du numérique.

Pour en savoir plus sur le Grand plan d'investissement :

<http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi> Twitter : @SGPI_avenir

FranceAgriMer en bref

FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche maritime et de l'agroalimentaire.

Lieu de dialogue et de concertation pour l'ensemble des maillons des filières, l'établissement a pour mission de favoriser l'organisation collective des acteurs économiques, de faciliter leur rayonnement à l'international et de gérer l'octroi de certaines aides nationales et européennes. L'établissement met aussi ses capacités d'expertise à disposition des pouvoirs publics et des filières pour les aider à élaborer leurs stratégies de développement.

FranceAgriMer est un établissement public, placé sous la tutelle conjointe du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et du ministère de l'Économie et des Finances.

www.franceagrimer.fr

@FranceAgriMerFR